



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le **20 JUIL. 2020**

*Direction des ressources humaines*

*Service du pilotage des moyens et des  
réseaux ressources humaines*

*Sous-direction du pilotage, de la performance et  
de la synthèse*

*Bureau des politiques de rémunération*

**Nos réf : D20000708**

**Affaire suivie par :**

Charlène PENCOLÉ

charlene.pencole@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 66 17

Courriel : [pps4.p.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pps4.p.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

**Destinataires in fine**

**OBJET : Prime d'expérience des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) – réévaluation au  
1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**PJ : 1 tableau**

Veillez trouver ci-joint un tableau fixant les nouveaux montants mensuels de la prime d'expérience des OPA, en fonction de leur niveau de classification, en application du décret n° 2003-936 du 30 septembre 2003 et de l'arrêté du 30 septembre 2003.

Ces taux sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sont identiques sur l'ensemble des trois zones géographiques.

Le Directeur des ressources humaines

Jacques CLÉMENT

**Montants mensuels en euros de la prime d'expérience versée aux OPA visée par le décret n°2003-936 du 30 septembre 2003 (zones 1, 2 et 3)**

<b>NIVEAUX DE CLASSIFICATION</b>	<b>À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 3	80,66 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 2	80,96 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 1	80,69 €
Techniciens niveau 3	79,49 €
Techniciens niveau 2	76,91 €
Techniciens niveau 1-2	60,66 €
Techniciens niveau 1-1	59,62 €
Ouvriers niveau 2	57,68 €
Ouvriers niveau 1	50,25 €

## Destinataires

### **Mesdames et messieurs les préfets de région :**

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA)

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE)

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France (DRIHL)

Directions inter-régionales de la mer (DIRM)

### **Mesdames et messieurs les préfets de département :**

Directions départementales des territoires (DDT)

Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)

Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-mer)

Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)

Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon)

Directions de la mer Outre-mer (DM)

### **Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :**

Directions interdépartementales des routes (DIR)

### **Messieurs les directeurs :**

Centre d'études des tunnels (CETU)

Centre national des ponts de secours (CNPS)

Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)

**Copie pour information :**

SG/SPSSI/SIAS1

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement  
(CEREMA)

Voies navigables de France (VNF)

DREAL (PSI)